



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt quatre juin, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 20.06.22, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Présents : tous les membres du conseil sauf C.DEXTRAIT, I.PONCE

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : C.LAMOTTE

Approbation du précédent compte rendu du Mardi 3 mai 2022

Modification du loyer de l'annexe de la mairie

Suite à un changement de locataire depuis le 1^{er} juin 2022, nous en profitons pour augmenter le prix du loyer qui n'a pas été modifié depuis 2017.

Prix du loyer actuel : 160.00 euros

Prix du loyer après modification : 200.00 euros

Le conseil approuve à l'unanimité ce changement de tarif du loyer.

Délibération pour demande d' « Amende de Police » auprès du Conseil Départemental

Nous en avons parlé lors d'un précédent conseil mais nous devons faire la délibération pour la demande officielle d'amende de police.

Le Conseil autorise le Maire a faire et envoyer une délibération au Conseil Départemental pour faire la demande de subvention d'amende de police.

Modification des subventions données aux associations Marsaziennes

Rappel des dons en 2021 :

- Les artistes amateurs = 150.00 €
- Fêtes et Loisirs = 150.00 €
- Le Club de l'amitié = 150.00 €
- La Marelle = 150.00 €
- ACCA = 150.00 €
- La Plombée Marsazienne = 150.00 €
- OS'KEN = 150.00 €
- Une nouvelle vie pour Melchior = 150.00 €

Le conseil approuve pour garder ces montants, sauf pour Une nouvelle vie pour Melchior car la Commune doit signer une convention avec cette organisme et souhaite retirer des associations OS'KEN car ils ne font aucunes manifestations pour la commune.

Subventions données aux associations extérieures à Marsaz

Rappel des dons en 2021 :

- ADMR =120.00 €
- Croix Rouge Française = 120.00 €

Le conseil approuve pour garder ces montants et souhaite ajouter une autre association :

- France Alzheimer = Des habitants de Marsaz sont concernés par cette maladie, le conseil décide de leur donner 120.00 euros par an.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

Reprise de parcelle sur Marsaz

Suite au courrier reçu en mairie des enfants de Mr CHEVROL Albert et Mme GUICHARD Marie-Jeanne, nous demandant de reprendre la parcelle ZP 188 située Quartier Les Tuilières à côté de l'arrêt de bus, suite au souhait de leur père.

La commune doit reprendre également une partie (fossé) de la parcelle ZP 262, suite à l'élargissement de la route « Chemin des Tuilières ».

Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire a contacter un notaire et signer les documents.

Avis Enquête Publique : Travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioux

Une enquête publique pour des travaux de limitation des crues de la Veaune et du Merdarioux est en cours et à la consultation du publis à la mairie de Marsaz.

Le commissaire enquêteurs sera présent à la mairie ce Lundi 27 juin de 14h à 17h.

Mr F.BUNGENER, élu, a éplucher cette enquête et a fait un résumé aux conseillers pendant la réunion.

La préfecture de la Drôme, le service des enquêtes publiques, demande à la commune de donner son avis sur le projet en cause.

Le Conseil municipal approuve l'étude qui est en cours mais de peut pas donner d'avis concernant l'enquête en cours car il y a peu de retours.

Service auprès d'un avocat

Pour régler certains dossiers litigieux, la commune a besoin d'employer les services d'un avocat.

Mr le Maire explique aux conseillers les dossiers en cours.

Mr le Maire est autorisé à employer les services d'un avocat comme stipulé dans la délibération n°011/2022.

Tarifs Cantine/Garderie

Suite à une réunion avec le comité de gestion Cantine/Garderie, il a été décidé d'augmenter le tarif du repas adulte de la cantine car actuellement nous payons les repas adultes au traiteur 3.92 euros TTC et les facturons 3.80 euros.

Les repas adultes seront de 4.10 euros à partir du 1^{er} septembre 2022.

Suite à la demande de plusieurs parents, nous ajouterons également une ligne de garderie soir 3 de 16h30 à 18h15 pour 2.50 euros sur les écoles de Bren et Chavannes. Cela sera mit en place de septembre à décembre et se poursuivra si nous avons plus de 5 enfants inscrits par garderie.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Divers

-Retour sur les festivités passées et à venir

La fête de la musique s'est très passée. Une journée familiale est prévue le samedi 2 juillet ainsi qu'un feu d'artifice.

-Il faut prévoir une réunion pour délibérer sur la Charte de Territoire que nous devons rendre à ARCHE AGGLO avant le 29/08



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

TOUR DE TABLE

- Poste adjoint technique (fonction ATSEM) 28h18, un appel à candidature est en cours pour une prise de poste à la rentrée scolaire 2022/2023
- Les travaux de l'église sont terminés, l'adjoint aux bâtiments, propose à ceux qui le veulent de venir à l'église, ainsi que l'association de La paroisse.
- Circulation/Voirie : des administrés habitants sur la route de Clérieux se plaignent des poids lourds qui roulent vite. Des habitants se plaignent également de nuisance suite à certaines voitures qui passent dans le centre du village.

Fin de séance à 20h00,

Le prochain conseil est prévu le mardi 6 septembre à 20h à la mairie.

Gilles FLORENT, Maire